

Nancy 9 Avril 1896.

Mon bon cher ami,

Je trouve, ce soir, en rentrant à Nancy, à la suite de ~~mon~~ petit déplacement en montagne, vos deux lettres j'y réponds bien vite, comme me le permettent les petits loisirs dont je dispose ici; c'est-à-dire très-brièvement.

D'abord, pour ce qui est de votre projet tout aimable, qui tendrait à me faire passer par Paris pour regagner Dijon, ~~je~~ suis tout-à-fait touché de la pensée affectueuse qui vous l'a inspiré. Je ne puis pourtant y répondre comme je voudrais. Car mon trajet de Nancy à Dijon se trouve commandé par un arrêt que je dois faire à Langres au profit d'une de mes tante religieuses cléricale à qui je rends

une visite annuelle, que je ne saurais ométre.
D'autre part, je ne puis pas trop attendre
mon retour à Dijon, ayant, moi aussi, à
préparer sans parler d'une conférence, ma
leçon de rentrée. Là, ne s'est-on pas assis
de promulguer, la veille même de notre
départ en vacances, une nouvelle loi sur
les droits successoraux des enfants naturels,
dont je suis amené par mon programme à
parler à nos chers mardi prochains? Enfin,
vous voyez qu'il faut prendre notre part
de ne pas nous retrouver cette fois. Du reste,
si je pourrais espérer de trouver l'occasion
d'aller à Paris cette année, j'aimerais
mieux faire ce voyage plus à loisir, et
en faire profiter ma femme.

Je n'ai pu que fort imparfaitement
m'acquitter de la mission, que vous me
confiez, de m'enquérir des sentiments
probables de la Faculté de Nancy en vue
des prochaines élections au Conseil supérieur.

La plupart de nos collègues d'ici, que
j'aurais pu voir à ce sujet avec
fruit, étaient absents par suite de
vacances, d'ailleurs et à priori, je laissais
de côté les "vieilles brèves", qui, ici
comme ailleurs, sont aussi imbués de
sobriété que vidés de toute conviction raisonnée
et discutable. Dans le nombre de ceux
qui pourraient m'éclairer, je n'en trouve
que Monsieur Binet, un esprit juste,
pondéré et raisonnable. Pour vous parler sans
ambages ni réticences, il m'a dit que
M. Bugeat n'avait à compter que sur
peu de voix à Nancy. Ce n'est pas
qu'on lui reproche les dernières réformes de
la loi de doctorat était acceptée d'instinct
plutôt même désirée par la majorité de la
Faculté de Nancy. L'autre motif est
d'avis, du moins que l'expérience
était bonne à tenter. Quant à la
modification du programme des études

de droit civil, les professeurs de Nancy qui
s'étaient prononcés énergiquement contre l'équipe
proposée primitivement, parce qu'elle paraissait
imposer une méthode, acceptent sans difficulté
la réputation actuellement en vigueur par ce la
même qu'elle laisse une grande place à la
liberté du professeur - Mais le grief principal
qu'on adresse ici à M. Baffroy c'est d'avoir
joué un rôle trop personnel dans la préparation
et la confection même des réformes. On lui attribue
des tendances autoritaires, dont on se défie. Et
l'on voudrait ~~plutôt~~ un représentant qui se
fit l'organe des volontés collectives du corps,
plutôt que le protagoniste d'une œuvre individuelle.

Je vous soumetts ces desiderata, tel qu'il n'a
rien les comprendre dans ce que m'a dit M. Biset,
et en toute simplicité. D'ailleurs on n'a aucun
candidat persona grata; et par conséquent tout
peut être regagné avec quelque habileté. Je
me semble quant à moi, que le meilleur
moyen serait la proposition d'un programme,
non pas vague et général, mais aussi précis
et net que possible, entant même dans le
détails des questions à l'ordre du jour
comme la réforme de l'agrégation, par exemple.
De cette façon la position serait nettement prise.
Et le résultat, quelque il doive être, se
produirait sur les idées, non sur les personnes.
C'est ce pas après tout, l'essentiel.
Bien affectueusement votre
François Geny

73



Monsieur Raymond Salles,
Professeur à la Faculté de Droit de Paris,
chez M. Salles-Lergat.

Beauvo

Ed. d'oe.

COTE D

VESOUL
9 10
AVRIL
HAUTE SAONE

ANCIENNES & VESOUL
10 10
AVRIL
96